

Eric Hourri



Le désarmement du « Tellier », en juillet 2011, avait entraîné la suppression de 57 postes de marins.

nistre du Travail (NDLR : Michel Sapin) a estimé le 4 juin 2012 que, pour assurer sa compétitivité, Gazocéan était contraint d'internationaliser ses équipages sans tenir compte des accords d'armement signés en 2004 et toujours en vigueur (...), écrit l'ouvrier gazier dans son courrier à l'Élysée. Cette décision émanant d'un ministre de la gauche sociale est-elle le constat qu'une entreprise française ne pourra plus poursuivre son développement avec du personnel français ? Ou est-ce un régime particulier réservé à GDF Suez ? »

Thibaud TEILLARD

Le catamarane Express, construit par Austal en Australie, a été rebaptisé Polynésie française cargo BBC G... temps. Débarqué à Papeete, le navire a accueilli 360 passagers. Mais en 2004, sous la direction

## passagers Les armateurs de l'Arman veulent d'autres règles pour les Nuc

L'association des armateurs à passagers de Manche, Atlantique et Méditerranée, Arman, a tenu son assemblée générale à Granville le vendredi 22 juin. Créée en 2001, elle regroupe 45 entreprises, quelque 200 navires et 500 navigants et revendique le transport de 3,5 millions de passagers par an.

À Granville, les représentants ont d'abord évoqué la pénurie de mécaniciens 3 000 kW. « Nous avons de plus en plus de difficultés à recruter, explique Philippe Courcaud, président de l'Arman. Les titulaires de l'examen ne peuvent plus valider leur brevet dans les compagnies et les marins issus de la pêche ou du shipping sont de plus en plus rares. Pour embaucher, nous demandons des dérogations mais cela ne résout pas le problème. »

L'autre sujet sensible est la concurrence, jugée déloyale, des Nuc (Navires à utilisation collective). Pour l'Arman, un flou juridique avantage les Nuc : réglementation assouplie, prix de revient à la place moins cher, aides des collectivités territoriales... L'association demande à ce que les Nuc répondent aux mêmes obligations que les armements classiques et envisage de s'adresser aux Affaires maritimes.



Ingrid Godard

Philippe Courcaud, président de l'Arman, est aujourd'hui confronté à la difficulté de recruter des mécaniciens.

L'Arman peut s'appuyer sur le constat de Pierre Sinquin, expert maritime, invité à l'assemblée générale. « Les Nuc à moteur ne peuvent pas embarquer plus de 12 passagers, ni assurer de ligne régulière, assure-t-il. Pourtant dans les faits les choses sont bien différentes et il n'y a que très peu de contrôles. Les Nuc devraient être identifiables pour faciliter les contrôles. »

À cette concurrence des Nuc s'ajoute une autre pratique, totalement illégale, elle. Selon Gilles Archer, secrétaire général de l'Union des navigants et armateurs à la plaisance profes-

sionnels, également présent à Granville, « des plaisanciers embarquent des passagers sans aucune autorisation, aucun diplôme et aucune sécurité embarquée mais se font rétribuer. Ces personnes qui n'ont aucun droit d'exercer, font une concurrence redoutable aux entreprises de passagers ».

Enfin les participants à l'assemblée ont évoqué la fin, ou pas, du régime d'exonération de TVA applicable aux navires, et la nécessité de lever toute ambiguïté sur la définition du terme « haute mer ».

Ingrid GODARD

Chambord Compagnie maritime de renouveau Maritime (MRM) renflouage créé par seillais est en cours sur place un régime d'emploi Leonidas 300, lard pull), et le

CMA CGM CMA CGM et groupe français part de ses 16 000 EVP à entre l'Asie et de 13 100 EVP vire, appartenant MSC Renée, suisse, qui a une ration qui pour

Cosco Cosco conteneurs de tier Yangzijiang liaison Asie - g français qui lui

Faillite de cessation de p administration milliards de dollar déjà traversé d paiement des v

Lâché par Comme prévu pas su trouver de 14 000 EVI Mais l'armateur les grands nav Enesel, de la fa milliard de dollars